

PAR COURRIEL

Repentigny, le 11 juin 2015

Objet : Demande d'accès concernant la compagnie 9302-1327 à Sainte-Mélanie

Monsieur

La présente fait suite à votre demande d'accès verbale, reçue le 8 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 29 mai 2015, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Repentigny, le 29 mai 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9302-1327 Québec inc.
39, rue du Curé-M. Neyron
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 9B9

N/Réf. : 7610-14-01-04009-11
401254428

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 8 octobre 2014, reçue le même jour et complétée le 15 mai 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur une superficie de 62 865 mètres carrés sur les lots 62 ptie, 63 ptie, 64 ptie et 64-1 du 2^e rang du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie à Sainte-Mélanie sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Joliette.

La sablière sera exploitée en tout temps au-dessus de la nappe phréatique et un maximum de 75 000 tonnes de sable sera extrait annuellement. Un procédé de tamisage d'une capacité nominale de 200 tonnes métriques/heure sera utilisé sur le site.

La date de fin des travaux d'exploitation de la sablière est le 29 mai 2025.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation incluant le formulaire de demande complété ainsi qu'un recueil de sept annexes, datée du 8 octobre 2014, signée par art 53-54 , géo. mandaté par 9302-1327 Québec inc. ;

- Lettre modifiant la demande, datée du 8 mai 2015, signée par [redacted] art 53-54
- Courriel concernant des précisions à la modification de la demande, transmis par [redacted] art 53-54 le 11 mai 2015 ;
- Courriel concernant des précisions supplémentaires incluant un plan des lieux modifié, transmis par [redacted] art 53-54 le 15 mai 2015.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/AL

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Lanaudière
et des Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides